

Madame B. Depauw
Société du Logement de la Région
de Bruxelles-Capitale

Rue Jourdan 45-55

1060 Bruxelles

Copies :

- à Madame la Ministre du Logement, la Qualité de Vie, de l'Environnement et de l'Énergie de la Région de Bruxelles-Capitale
- au Collège des Bourgmestres et Echevins de Watermael-Boitsfort,

Concerne : Plan Logement Communal "Archiducs" et le non-respect de la Convention d'Aarhus

Madame,

Lors de la précédente législature communale, avec Madame la Ministre bruxelloise du Logement et le Collège des Bourgmestres et Echevins de Watermael-Boitsfort, vous avez élaboré et entamé le projet de construction de **240 (minimum) nouveaux logements publics et 1000 m² d'infrastructures** sur les **5 derniers hectares d'espace vert** aux Archiducs (dont l'habitat est déjà à 60% public).

Ce projet destructurant dévaste des zones boisées semi-naturelles, des potagers, bouleverse le champ des Cailles et son projet d'agriculture urbaine, met à mal la qualité de vie du quartier. Dans ce dossier il n'a jamais été tenu compte des préoccupations (fondées) environnementales et urbanistiques du public (riverains):

1. NON RESPECT DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION D'AARHUS (signée en 2003)

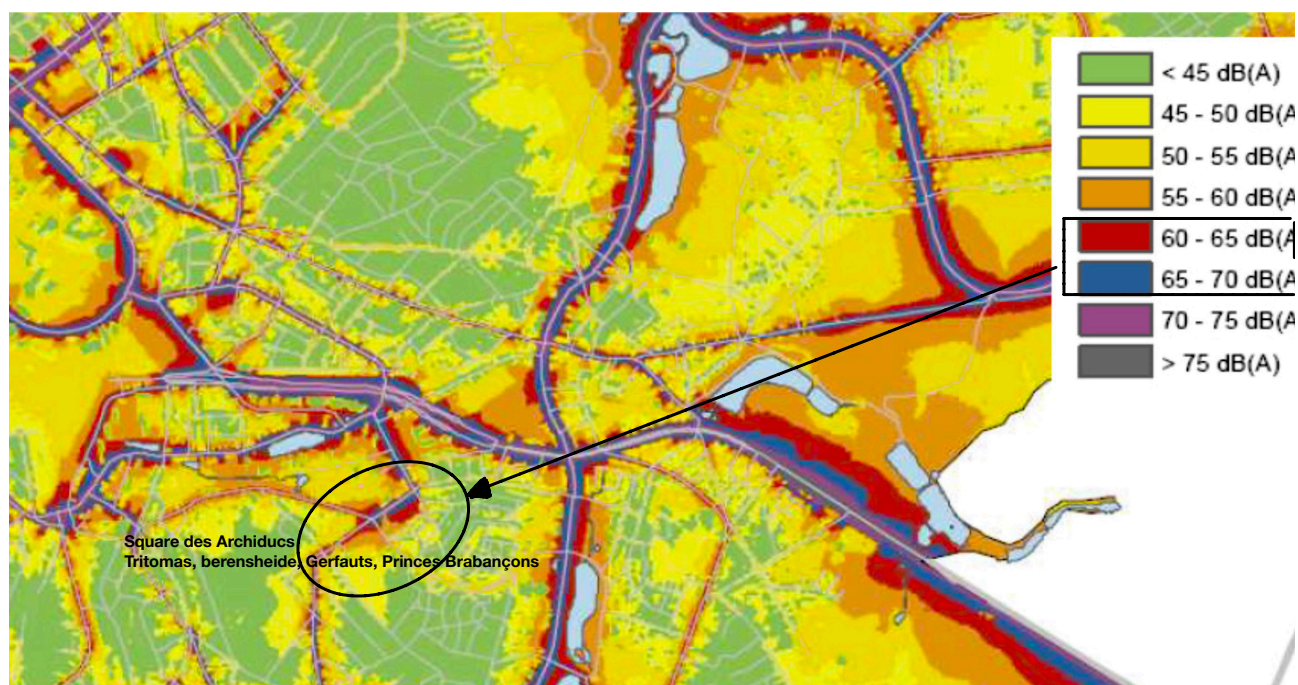
- les riverains ont été mis devant le fait accompli : nombre de logements non négociable, implantation, architecture, gabarits, etc, autant de décisions prises sans que le public n'ait été réellement informé en amont des projets ni impliqué dans le processus décisionnel,
- certains de nos courriers/courriels sont restés sans suite ainsi que deux entrevues chez la Ministre du Logement avec des membres du MCB,
- la SLRB distillant de très brèves informations générales, ne répond à aucun courrier du MCB ; elle refuse de dialoguer avec les riverains,
- Le Collège communal Boitsfortois ne publie plus aucun document sur son site internet depuis le mois de **septembre 2017**. Lors des dernières élections communales d'octobre 2018, les nouveaux élus se sont engagés à inclure **L'APPLICATION de la Convention d'Aarhus** dans leur **déclaration de politique**

générale. Premier constat ce n'est pas le cas. **Nous espérons qu'il s'agit là d'un oubli et que l'engagement pris sera bien respecté.**

2. ABSENCE D'ÉTUDE PRÉALABLE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ET URBANISTIQUES

Malgré les demandes répétées des riverains par courrier, courriels, pétition, interpellation et participation aux réunions d'information et de "participation citoyenne", de concertation (permis d'urbanisme), aucune étude préalable, pourtant indispensable, concernant les incidences environnementales et urbanistiques n'a été réalisée. Les projets Archiducs-sud et -nord/Gerfauts (une centaine de logements) auront été réalisés sans.

3. L'ÉTUDE DE DÉFINITION RÉALISÉE PAR PERSPECTIVE.BRUSSELS DANS LE CADRE DU PAD DELTA/HERMANN-DEBROUX PUBLIÉE EN MAI 2017 JUSTIFIANT ENTIÈREMENT LES PRÉOCCUPATIONS DES RIVERAINS.



Malgré l'insistance des riverains à prendre en considération cette étude significative réalisée par la Région, rien n'a changé. En dernier recours, les riverains n'ont eu d'autre solution que d'introduire une demande d'élaboration d'un PPAS pour le quartier des Archiducs.

Le projet Archiducs-nord/Gerfauts, phase 1 de 40 logements, tout comme la **mise à l'étude du PPAS** ne font l'objet d'aucune information officielle accessible au public de la part de la Commune, de la Région et de la SLRB ; autant de préoccupations pour les riverains devant ce mutisme public.

EN APPLICATION DE LA CONVENTION D'AARHUS nous vous prions de vouloir bien nous donner accès aux différentes informations relatives à **l'état d'avancement de ces deux dossiers** :

1. Projet Archiducs-nord/Gerfauts,

- Contrat signé entre la Commune, la Région et la SLRB ainsi que les annexes.

- Étude de faisabilité.
- Étude du Bouwmeester/Maître Architecte de Bruxelles.
- Cahier spécial des charges.
- Rapports du Comité de pilotage et sa composition.
- Rapports du Comité d'avis et sa composition.
- Courriers échangés entre le Collège Boitsfortois, la Région et la SLRB à propos de ce projet.
- Convention signée entre le Collège, Jest et Cogénéris.
- Comment appliquerez-vous, dans les faits, la Convention d'Aarhus qui vise la participation du public au processus décisionnel ?
- Comment appliquerez-vous, dans les faits, la Convention d'Aarhus qui vise la participation du public au processus décisionnel ?

2. Élaboration du PPAS Archiducs

- Courriers échangés entre la commune et la Région
- Cahier des charges
- Comment appliquerez-vous, dans les faits, la Convention d'Aarhus qui vise la participation du public au processus décisionnel ?

Nous attendons vos réponses dans le délai d'un mois ; elles seront publiées sur notre site : mcboitsfort.org.

Dans le cas où notre demande reste sans suite, nous nous réservons le droit de recourir à l'avis de la CADA, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

André Hoste
Président

Baudouin Bonaert
Vice-Président

Mouvement Citoyen Boitsfortois
Berensheide 250
1170 Bruxelles

email : mcboitsfort@gmail.com